

SMart crée un fonds d'indemnisation

Pour un grand nombre d'intermittents, la semaine passée a été synonyme d'annulations de contrats et de dèche financière.

Une semaine de fermeture dans les institutions culturelles, c'est un problème pour celles-ci. Mais c'est un drame pour une bonne partie de ceux qui y travaillent sous contrat d'intermittents. La SMart (Société mutuelle pour artistes) qui représente bon nombre de ceux-ci a pris l'initiative de créer un fonds d'indemnisation pour venir en aide à ceux qui en avaient le plus besoin.

« Cette semaine a engendré un grand nombre d'annulations qui ont particulièrement touché le secteur du théâtre jeunes publics, les guides de musées, les conférenciers, les techniciens, etc. explique Sandrino Graceffa, administrateur de SMart. On n'a pas voulu rester bras croisés en constatant la succession d'annulations de commandes à nos membres. Car ceux-ci sont dans une situation qui, pour la plupart, ne leur offre aucune possibilité de faire appel au fonds d'indemnisation de l'Etat. »

La démarche a surpris par sa rapidité : « Nous arrivons à la fin du mois et pour beaucoup de nos membres, les contrats annu-

lés ces derniers jours allaient tout simplement leur permettre de payer leur loyer, leur facture de gaz ou d'électricité. On ne pouvait pas attendre que les pouvoirs publics réagissent. Nous avons donc décidé de dégager des moyens sur fonds propres. SMart a débloqué 100.000 euros dans un premier temps. Pour pouvoir au moins payer un minimum à ceux qui en ont besoin. Si on arrive en plus à convaincre les pouvoirs publics d'intervenir, il est possible qu'on puisse mieux indemniser. En veillant à ce que ce soit juste. Car, au final, ce sont les plus précaires les plus pénalisés. »

Des contrats précaires

Le monde culturel est en effet très loin de l'univers des Bisounours. Une grande majorité des personnes qui y travaillent, de près ou de loin, sont sous contrat précaire et ne sont donc pas prises en compte par les mesures du gouvernement. Si elles bénéficient du statut d'artiste, elles peuvent faire valoir un jour chômé.

« Le problème, complète Sandrino Graceffa, c'est que beaucoup de personnes ne sont pas indemnisées du tout, le statut étant devenu très difficile à acquérir pour les jeunes professionnels. Notre indemnisation porte sur le montant net en poche moins les indemnités éventuelles du chômage ou du CPAS. »

Une réalité qui, à la faveur d'événements dramatiques, vient rappeler la grande misère d'une bonne partie des travailleurs du secteur culturel. « En Belgique, SMart compte 64.000 membres actifs. Or on compte un peu moins de 10.000 personnes indemnisées avec le statut d'artiste pour tous le pays. Que peuvent faire tous les autres ? Certains sont au régime général mais c'est minoritaire. Beaucoup de techniciens, comédiens, musiciens sont au CPAS. Ceux-là ont vraiment besoin de prester pour manger tout simplement. Avec la mise sur pied de ce fonds, nous essayons de leur faciliter la vie. » ■

JEAN-MARIE WYNANTS